

Questions au Feuilleton

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): 1. Les déboursés de la Société pour l'Expansion des Exportations (SEE) à l'intention de Ceskoslovenska Obchodni Banka de Prague totalisèrent \$3.013 million en 1981 et \$178,-691 jusqu'ici en 1982.

2. En 1981 un «gravimatic casting system» (financé par la SEE pour un total de \$1.586 million) ainsi que des valves (\$1.427 million financé par la SEE) furent vendus à la Tchécoslovaquie. Cette année un financement additionnel de \$178,-691, pour la vente de valves a été approuvé.

3. Velan Inc. est la firme en cause dans la vente des valves financée par la SEE mentionnée ci-haut. La valeur totale de cette transaction est une information confidentielle qui ne peut être divulguée qu'avec la permission directe de la firme.

4. Bien qu'il s'agisse de valves, leur usage final est inconnu. Quant à la comparaison technique entre le type de valves vendues en Tchécoslovaquie et aux E.U., c'est une question qui ne peut être répondue que par le fabricant.

L'AIDE FINANCIÈRE FOURNIE PAR LA SEE À VELAN INC.

Question n° 4341—**M. MacKay:**

Depuis 1967, le gouvernement a-t-il joué un rôle quelconque dans la vente de produits fabriqués par Velan Inc. de Montréal à des pays communistes et, si oui, et dans chaque cas, quels étaient a) ce rôle, b) le montant de chaque vente, c) le pays de destination du produit, d) la nature des produits et leur usage habituel?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): En plus de l'assistance habituelle fournie à Velan Inc. dans ses efforts de développement commercial, la Société pour l'Expansion des Exportations a fourni le financement suivant à cette firme:

Date	Montant	Pays
Mai 1977	3,876,935	URSS
Avril 1978	5,706,900	URSS
Mars 1979	7,757,612	URSS
Septembre 1981	1,427,000	Tchécoslovaquie
Février 1982	178,691	Tchécoslovaquie
Juin 1982	4,700,000	Hongrie
Juillet 1982	1,800,000	Tchécoslovaquie

Aucun financement de la SEE ne fut fourni à Velan avant 1977 pour des ventes en Europe de l'Est.

Dans chaque cas, les produits exportés sont des soupapes. Aucune information n'est disponible quant à l'usage final de ces soupapes.

LES PERSONNES À L'EMPLOI DU SERVICE DES NOUVELLES DE RADIO-CANADA

Question n° 4637—**M. Beatty:**

1. Combien de personnes le Service des nouvelles de Radio-Canada emploie-t-il à plein temps au Canada?

2. Combien d'entre elles ne sont pas citoyens canadiens et, de ce nombre, combien ne sont pas immigrants reçus?

3. Quelles sont les descriptions de fonctions des employés de ce service qui ne sont ni citoyens canadiens, ni immigrants reçus?

4. Quelle est la politique du Service en matière d'embauche de personnes qui ne sont ni citoyens canadiens, ni immigrants reçus?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Division des Services anglais:	548
Division des Services français:	289
Zone d'Ottawa:	30

2. Dix de ces employés ne sont pas citoyens canadiens. Ces dix employés sont tous des immigrants reçus.

3. Ne s'applique pas. Voir réponse donnée en 2 ci-dessus.

4. La politique de la Société dans les cas où des candidats compétents qui ne sont pas citoyens canadiens sont engagés est de s'assurer que les dispositions de la loi de l'immigration sont respectées.

L'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT DE LA CIRCULATION SURVENU À MOSCOU

Question n° 4653—**M. MacKay:**

1. Les autorités canadiennes ont-elles effectué une enquête indépendante sur le supposé accident de la circulation qui a eu lieu le 4 décembre 1982 à Moscou et qui a entraîné la mort d'un employé de l'ambassade canadienne, M. Michel Leroux et, si oui, quelles en ont été les conclusions?

2. A qui appartenait le véhicule impliqué dans l'accident?

3. L'ambassade canadienne a-t-elle demandé aux autorités soviétiques l'accès au véhicule après l'accident à des fins d'examen et, si oui, quelle réponse a été donnée?

4. Les autorités canadiennes ont-elles examiné l'automobile après l'accident et, si oui, quel a été le résultat de l'examen?

5. Quels étaient les titre et fonctions de M. Leroux à Moscou?

6. A-t-on pratiqué une autopsie et, si oui, a) qui l'a faite, b) quelle a été la cause du décès?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui. Les autorités de l'ambassade du Canada à Moscou ont effectué une enquête sur l'accident. Les témoins de l'accident ont été interrogés, l'état de la route au moment de l'accident a été déterminé et des fonctionnaires canadiens compétents ont procédé à l'examen de la voiture. Suite à cette enquête, il a été conclu que le décès de M. Leroux était accidentel.

2. M. Michel Leroux.

3. Oui. Les autorités soviétiques ont autorisé le mécanicien canadien de notre ambassade à Moscou à procéder à un examen complet du véhicule en question.

4. Oui. Les autorités canadiennes ont examiné le véhicule à plusieurs reprises. Bien qu'il ait été considérablement endommagé à la suite de l'accident, il ne présentait aucun problème du point de vue mécanique. L'accident a été causé par l'état verglacé de la route à l'endroit où il s'est produit.

5. M. Leroux était un commis, avec le titre diplomatique d'attaché. Il travaillait à la section consulaire de l'ambassade du Canada et s'occupait de fonctions liées au programme de réunification des familles entre le Canada et l'URSS.